

DELIBERATION N° 89/06-30 - MARCHE NEGOCIE POUR L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que le résultat des consultations menées auprès des fournisseurs a permis de sélectionner la firme DATAPOINT spécialisée dans l'informatisation très spécifique des bibliothèques.

La proposition comporte :

| | |
|---|--------------------|
| A/ <u>Matériel et logiciel</u> : . total brut | 264 782, 00 F H.T. |
| . total net | 238 190, 00 F H.T. |
| . Total T.T.C. | 282 493, 34 F TTC |

B/ Maintenance de l'installation :

Un contrat de maintenance est proposé à l'issue d'une période de 3 mois, prévue pour la vérification d'aptitude et de fonctionnement du système.

Il s'élève à 5 808 F H.T. soit 7 644, 96 F T.T.C. par trimestre

C/ Formation du personnel :

Le marché comprend une formation du personnel répartie sur huit jours ouvrables chez l'utilisateur, ainsi qu'une formation par le service technique de l'Agence locale.

Montant forfaitaire : 33 208 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur ces propositions,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

a) le marché avec la firme DATAPOINT, pour la fourniture et l'installation du matériel et des logiciels, pour un montant total T.T.C. de 282 493, 34 F,

b) le contrat de maintenance y afférent pour un montant T.T.C. de 7 644, 96 F par trimestre à compter du 1er Octobre 1989.

- de confirmer l'inscription des crédits nécessaires prévus au budget en cours chapitre 903-63-2141, programme 12/87,

- d'inscrire les crédits nécessaires à la maintenance chapitre 945-22-6314 au budget en cours pour un montant de 7 644, 96 F T.T.C.,

- d'inscrire les crédits nécessaires à la formation du personnel, chapitre 945-22-635, au budget en cours, pour un montant de 35 000 F T.T.C.